

**N° 1997-1960 - déplacements et voirie + domaine et administration générale + finances et programmation - Villeurbanne - Echange de divers immeubles, en vue d'une régularisation foncière, avec la Ville - Département de l'action foncière - Subdivision Rhône-amont -**

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 septembre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

La Communauté urbaine est propriétaire d'un certain nombre de terrains destinés à être remis à la ville de Villeurbanne qui les a déjà aménagés en espaces verts ou utilisés pour la réalisation de l'Astro-balle.

De son côté, la ville de Villeurbanne se propose de céder à la Communauté urbaine un ensemble de biens concernés par des opérations de voirie.

Il est proposé un échange de biens entre les deux collectivités tel qu'il est exposé dans les tableaux suivants :

- parcelles cédées par la Communauté urbaine :

N° d'ordre	Adresse	Références cadastrales	Superficie totale (en mètres carrés)	Superficie cédée (en mètres carrés)	Observations	Evaluation des services fiscaux
1	parc Chanteur - rue Francis de Pressensé	K 1684 K 1669 K 1662 K 1670 K 274		6 411	Ce terrain est destiné à être aménagé en espace vert dont une grande partie a déjà été réalisée et une autre partie occupée par M. et Mme Chanteur	4 718 532 F
2	L'Astroballe - avenue Marcel Cerdan à l'angle du boulevard Laurent Bonnevey	E 1374		2 145	Ce terrain est destiné à être remembré à d'autres parcelles sur lesquelles a été édifiée la salle de sports dite l'Astroballe, le long du boulevard Laurent Bonnevey	624 000 F
3	94, boulevard Eugène Réguillon	partie de G 593	457	114	terrain nu aménagé en espace vert	40 000 F
4	79, rue Francis de Pressensé	M 866	296	258	terrain nu aménagé en espace vert	260 000 F
total						5 642 532 F
arrondi à						5 640 000 F

• parcelles cédées par la ville de Villeurbanne :

N° d'ordre	Adresse	Références cadastrales	Superficie totale en mètres carrés	Superficie cédée en mètres carrés	Observations	Evaluation des services fiscaux
1	la Feyssine	partie de A 260	80 022	5 258	emprise complémentaire au périphérique tronçon nord (bassin de rétention)	938 553 F
2	12, 16 et 18, rue Schmidt	K 128 K 123 K 122	362 300 376	362 300 376	voie nouvelle	1 851 200 F
3	11, rue Château Gaillard	partie de B 191	3 715	632	élargissement	252 800 F
4	Rue du 8 mai 1945	B 932	300	300	élargissement	150 000 F
5	Rue Michel Dupeuble	partie de B 915 B 918 B 923	3 530 200 97	119 78 97	élargissement	117 600 F
6	64, rue des Bienvenus	M 1064	439	439	voie nouvelle	629 850 F
7	2 à 14, rue Pierre Baratin	G 156-157 et partie de G 154-155- 158-160 et 1009	162  809	  971	élargissement	388 400 F
8	27 bis, rue Pierre Baratin	partie de G 1023p	728	60 environ	élargissement	30 000 F
9	6, place des Maisons Neuves, 5, route de Genas	H 360	228	228	élargissement	1 053 000 F
10	13, route de Genas	H 363	102	102	élargissement	230 000 F
total						5 641 403 F
arrondi à						5 640 000 F

La valeur des biens échangés est estimée de part et d'autre à 5 642 532 F, arrondis à 5 640 000 F, conformément à l'estimation des services fiscaux. L'échange aurait donc lieu sans soulte de part et d'autre ;

**B - Propose** d'approuver ce document et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte administratif à intervenir ;

Vu ledit document ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie, domaine et administration générale et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**Approuve** le document sus-visé et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte administratif à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,